

Résolution/Resolution no 621-2005

Proposée par:/Moved by: Marcel Legault
Appuyée par:/Seconded by: Yvon Bourgeois

5.11

RÉPARTITION- TAXE SUR L'ESSENCE

Attendu qu'en approuvant l'affectation de la taxe sur l'essence aux municipalités, le gouvernement fédéral exprimait que les fonds de la taxe sur l'essence seraient dirigés à des infrastructures municipales écologiquement viables, telles que le transport en commun, les systèmes d'eau et d'eaux usées, les systèmes énergétiques communautaires, la gestion des déchets solides, l'amélioration des chemins et des ponts ainsi que les activités de renforcement des capacités;

Et Attendu que ces fonds ont été affectés aux municipalités sur la base de la population;

Et Attendu que le but énoncé, en partie, est basé sur un aspect de distance plutôt que de stricte population;

Et Attendu qu'il y a des divergences d'opinion en ce qui a trait à la répartition selon la population plutôt que le kilométrage de chemin;

Et Attendu que cette façon d'attribuer les fonds est au bénéfice des municipalités qui ont une plus grande population et un moindre kilométrage (villes et villages) plutôt qu'aux municipalités rurales avec une plus grande superficie et plus de kilomètres mais avec une population moins dense;

GAS TAX ALLOCATION

Whereas, in approving the allocation of the gas tax to municipalities, the Federal Government articulated that "Funds from the gas tax will be directed at environmentally sustainable municipal infrastructure, such as public transit, water and wastewater systems, community energy systems, solid waste management, rehabilitation of roads and bridges and capacity building";

And Whereas this funding has been allocated to municipalities on a per capita basis;

And Whereas part of the enunciated purpose relates to distance rather than mere size of population;

And Whereas there have been differing opinions that the allocation should have been distributed based on lane kilometres of highways and not on a per capita basis;

And Whereas, those municipalities having more population than lane kilometres of highways (cities and towns) receive greater benefit of this funding than rural municipalities which have more land area and lane kilometres of highways and less dense populations;

Therefore, be it resolved that the Council of the Corporation of The Nation

Qu'il soit résolu que le Conseil de la Corporation de la municipalité de La Nation demande au gouvernement fédéral de réviser la méthode de répartition de la taxe sur l'essence existante et de plutôt établir une formule de répartition juste et équitable comme suit:

50% du montant calculé sera basé sur le nombre de kilomètres par municipalité; et
50% du montant calculé sera basé sur la population de la municipalité.

Qu'il soit aussi résolu que cette résolution soit envoyée, pour appuie, à toutes les municipalités de l'Ontario, à l'Association des municipalités de l'Ontario, au Très Honorable Paul Martin, Premier Ministre du Canada, à l'Honorable John Godfrey, ministre d'État (Infrastructure & collectivités) gouvernement du Canada, à l'Honorable Dalton McGuinty, Premier Ministre de l'Ontario, à l'Honorable John Gerretsen, ministre des Affaires municipales et du Logement, à l'Honorable Don Boudria, député fédéral pour Glengarry- Prescott-Russell ainsi qu'à Jean-Marc Lalonde, député provincial pour Glengarry- Prescott-Russell.

Adoptée

Municipality petition the Federal Government to review the existing method of distributing the gas tax and establish a fair and equitable formula for the distribution of the gas tax rebate as follows:

50% of the amount shall be calculated based on the number of lane kilometres of highways per municipality; and
50% of the amount shall be calculated on a per capita basis per municipality.

Be it further resolved that this resolution be circulated to all municipalities for support, to the Association of Municipalities of Ontario, to the Right Honourable Paul Martin, Prime Minister of Canada, the Honourable John Godfrey, Minister of State (Infrastructure and Communities) Government of Canada, the Honourable Dalton McGuinty, Premier of Ontario, the Honourable John Gerretsen, Minister of Municipal Affairs and Housing, the Honourable Don Boudria, MP Glengarry-Prescott-Russell and Jean-Marc Lalonde, MPP Glengarry-Prescott-Russell.

Carried

OFFICE OF THE CITY CLERK	
DEC 20 2005	
REC'D BY <i>ll</i>	DATE <i>Dec 20</i>
REC'D TO	DATE
REC'D TO	DATE
REC'D TO	DATE
ACTION: <i>To my</i>	
<i>For Council</i>	
<i>Concise</i>	